



GIRO.COM

JUIN
2002



*" l'environnement
n'a pas de prix ...
hélas
il a un coût ! "*



*"une facture de
237 535 euros"*

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1600 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 06/2002

EDITORIAL

L'eau claire, les vertes prairies, la forêt, l'air pur, ... sont des biens précieux qui font souvent l'objet d'élans du cœur bien naturels lorsqu'il s'agit de les préserver. Ainsi il est courant d'affirmer que l'environnement n'a pas de prix. Il n'a pas de prix certes, mais hélas il a un coût comme viennent régulièrement le rappeler nos factures d'énergie, de collecte des ordures ménagères ou de traitement des eaux par exemple.

Le traitement des déchets et des eaux usées par les stations d'épuration représentent des investissements considérables ainsi que des coûts de fonctionnement très importants. La plupart du temps ces équipements ont été mis en place par des groupements de communes (syndicats), dans le cadre des contraintes imposées par la réglementation nationale. Rappelons nous d'ailleurs que cette réglementation, et surtout son rythme d'application, ont été largement inspirés par les élans du cœur mentionnés ci-dessus !

Votre municipalité ne peut donc en la matière que transmettre des factures dont la fixation du montant n'est pas de son ressort. Le seul outil de maîtrise dont elle dispose est pédagogique : il porte sur sa capacité à motiver le citoyen afin qu'il se comporte en acteur

responsable.

Le " coup " est donc parti ; les factures grimpent et elles grimperont encore. Mais elles grimperont encore plus si nous nous démobilisons. En effet, ces factures comportent deux volets : l'un correspond aux frais fixes (amortissement des installations), l'autre aux frais de fonctionnement (directement liés aux quantités traitées). Diviser les frais fixes par la quantité traitée pour constater que ce ratio augmente lorsque la quantité traitée diminue n'a donc pas grande signification puisque le montant à régler est fixe ! Par contre, les économies sur les frais de fonctionnement peuvent s'avérer substantielles : veiller à la séparation des eaux de pluie des eaux vannes dans les maisons afin de ne pas surcharger la station d'épuration, recourir au compostage des déchets verts, récupérer le verre, le plastique, le papier, les métaux, afin de les valoriser et d'alléger nos poubelles, sont et seront des actions lourdes de signification pour le budget des ménages.

Les Giromagniens l'ont bien compris et font des efforts : 35 tonnes de moins en 2000 ; 15 en 2001 ; cet effort doit se poursuivre : c'est le seul moyen que nous ayons pour réduire les factures !

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI

Tous les conseillers, sauf trois dont un représenté, sont venus délibérer sur un ordre du jour comportant neuf points. Gilles ROY a ouvert la séance en proposant une minute de silence à la mémoire des conseillers municipaux de Nanterre.

A l'unanimité, le conseil a approuvé les délibérations suivantes :

- **modifications du plan local d'urbanisme** (PLU) suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur ; ces modifications (nécessairement mineures dans l'attente du projet de révision en cours) portent principalement sur la hauteur des constructions et les limites de voisinage ; elles ont pour motivation essentielle de permettre une évolution des constructions de la maison de retraite afin de lui permettre de répondre aux nouvelles normes de sécurité.

- **réaménagement de la dette municipale** : Bernard ANTOINE, maire adjoint chargé des finances, a négocié la durée de remboursement et les taux de 4 emprunts venant à échéance dans les 5 à 7 ans à venir ; l'objec-

tif est d'ajuster la durée de l'emprunt à la durée d'amortissement normale des équipements financés et ainsi de dégager de nouvelles capacités d'investissement. Le montant refinancé s'élève à 313 812 € qui seront remboursés sur 12 ans au taux (révisable) de 4,10% (contre 5,07% en moyenne pour les emprunts en cours). Si l'opération n'apporte pas de gain net pour la collectivité, elle permet en revanche de dégager une capacité de financement de l'ordre de 20 000 € par an pour les 6 ans à venir.

- **montant de la redevance** pour les ordures ménagères : le rôle de la commune en la matière se borne à répartir équitablement la facture du SICTOM entre tous les administrés. La commission ad hoc a donc proposé (elle n'avait pas d'autre choix) de diviser la facture de 237 535 € en 3465 parts (les commerçants, artisans, collectivités et entreprises comptent pour plusieurs parts en fonction de leur importance), ce qui porte le montant de la part à 67,50 € (contre 57,62 € en 2001).

- **renouvellement de l'action " chèque**

" renouvellement de la gratuité d'accès à la bibliothèque pour les jeunes de moins de 26 ans "



Marie-José NOVIER

*J'aime les fleurs,
les planter
et aussi...
les recevoir !*



*"une situation
apparemment
stable"*

avantage bibliothèque " : le conseil régional propose par convention une subvention de 460 € pour le fond documentaire de la bibliothèque municipale en contrepartie d'une gratuité de l'abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans accordée par la commune.

- **convention avec l'USG VTT** pour la mise à disposition gratuite des chemins d'une parcelle de terrain située près du fort Dorsner afin de créer un parcours d'entraînement (sous réserve que la responsabilité communale soit dégagée).

- **changement des statuts** du syndicat intercommunal de la fourrière afin de permettre l'adhésion de nouvelles communes.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil a approuvé la création d'un poste d'agent territorial du patrimoine à temps partiel ainsi que la création d'un poste d'agent d'entretien; en fait, il ne s'agit pas vraiment de créations d'emplois mais plutôt de la transfor-

mation de deux emplois sous contrats à durée déterminée (Barbara NATTER, bibliothèque et Stéphane VERRIER, services techniques) en deux emplois sous statut de la fonction publique. Le nombre de salariés titulaires de la mairie passe ainsi à 24.

A la majorité (trois voix contre et quatre abstentions), le conseil a approuvé la modification du régime indemnitaire des maires adjoints prévue par la loi du 27 février 2002. Anciennement calculées dans le cadre d'un barème complexe qui n'avait pas évolué depuis plusieurs années, les indemnités de fonction le sont à présent par rapport à l'indice terminal de la fonction publique, soit 16,5% de l'indice 1015 pour une commune comme Giromagny. Cette indemnité passe ainsi réglementairement de 398 à 529 €.

Parmi les informations diverses, on notera une visite des forêts communales par les élus programmée le 15 juin ainsi que la date du prochain conseil fixée au 7 juin.

QUI ETES VOUS MARIE-JOSE NOVIER ?



Je suis née en 1958 à Belfort et je suis originaire de Rougegoutte. J'habite à Giromagny depuis 1976, date de mon mariage avec Gilles NOVIER; nous avons trois enfants : Nathalie, Frédéric et Cyril. En ma qualité de conseillère municipale, je m'intéresse plus particulièrement aux actions relevant du cadre de vie et de la vie associative.

Mon temps libre est consacré principalement au fleurissement de notre propriété : j'aime planter les fleurs, les entretenir, les cueillir et aussi les recevoir ! Je m'occupe aussi de l'organisation du don du sang dans la commune.

LE BUDGET COMMUNAL 2002

Le budget communal 2002 a été traité assez tardivement en raison notamment de l'attente de la connaissance du montant de la dotation générale de fonctionnement attribuée par l'état. En outre, il comporte une partie de reports d'actions de l'année 2001 en raison des contraintes imposées par le passage à l'euro. Les comparaisons avec le budget 2001 (cf. GIRO.COM de mai 2001) doivent donc être effectuées en prenant en compte ces reports.

Ceci étant, on observe une situation apparemment stable avec une légère augmentation du budget de fonctionnement (+3,25%) principalement liée à l'augmentation des charges à caractère général et une très faible régression du budget d'investissement (- 0,65%).

Le fait le plus marquant est certainement la baisse progressive de la capacité d'autofinancement (-18%), liée à une stagnation des ressources, ce qui a conduit à un recours à l'emprunt plus important qu'en 2001 afin de maintenir les investissements à un niveau raisonnable.

FONCTIONNEMENT:

Dépenses	2 130 768
Charges à caractère général	549 750
Charges de personnel	697 453
Charges de gestion courante	544 418
Charges financières et autres	103 268
Amortissements	21 414
Virement en sect. investissement...	214 465
Recettes	2 130 768
Produits des services	241 927
Dotation	845 774
Excédent antérieur	72 800
Impôts et taxes	863 531
Autres produits	106 736

INVESTISSEMENT:

Dépenses	815 645
Report 2001	176 143
Remboursements d'emprunts	206 110
Immobilisations et travaux	433 392
Recettes	815 645
Prélèvement sect. fonctionnement	214 465
Emprunts	213 429
Dotation	358 261
Subventions	8 075
Amortissements	21 414

HISTOIRE D'EAU

Nos concitoyens ont de la mémoire ! A la suite de l'article sur " les trois tours de gueules " dans l'édition du mois de février, l'un d'eux (André EGREMY) nous écrit : " il y a plus de 20 ans, j'ai appris par la directrice des archives départementales que ces trois tours représentaient : - la château du Rosemont, - le château d'Auxelles haut, - le château de Passavant à Plancher bas ". **NDLR:** Voilà qui devrait donner un peu de grain à moudre à nos historiens !

Giromagny ville d'eau ? peut-être pas tout à fait. Néanmoins, les eaux qui s'infiltrent dans les failles des massifs du mont Jean, du ballon d'Alsace et de l'Ordon Verrier ressurgissent en de nombreuses sources dans notre ville. Ainsi, au fil des ans, de nombreuses fontaines furent-elles aménagées afin de pourvoir aux besoins quotidiens des habitants qui ne disposaient pas à l'époque de l'eau courante dans leur maison. En 1927, le village ne comptait pas moins de 10 bornes de puisage et de 16 fontaines et lavoirs. Ces lieux constituaient un élément essentiel de la vie rurale ; certains sont célèbres comme la fontaine

"Louis XV", classée monument historique, d'autres restent beaucoup plus méconnus sans être toutefois dépourvus de sens historique. Dans nos prochains numéros, nous aborderons successivement l'histoire de chacun de ces lieux : à cet effet nous recherchons tout élément concernant la construction et la vie de ces fontaines (faits historiques, anecdotes, photos, gravures anciennes, ...) qui pourront nous aider à documenter ces articles. Nous remercions par avance tous ceux qui voudront bien se mobiliser pour reconstituer ce pan de notre histoire.



*"en 1927,
le village comptait
10 bornes de puisage
et 16 fontaines"*



QUI ETES VOUS STEPHANE VERRIER ?



Je suis un Giromagnien de tous bords : né à Giromagny en 1962, je m'y suis marié, j'y habite avec mes deux enfants, Damiens et Benjamin, et j'y travaille comme chauffeur et jardinier aux services municipaux, depuis peu de temps il est vrai puisque j'ai été embauché à ce poste en juin 2001. Entre temps, j'ai occupé de nombreuses fonctions : d'abord

apprenti boucher avec l'obtention d'un CAP en 1980, avant de partir au service militaire en Martinique pour 18 mois ; puis employé de la COOP Alsthom pendant 2 ans et ensuite ambulancier pendant de nouveau 2 ans. En 1986 je me suis initié aux traitements de surface chez ZVEREFF, d'abord comme décapeur puis comme responsable de ligne. Après 12 ans dans cette entreprise, j'ai décidé de passer le permis poids lourds pour devenir chauffeur routier et j'ai exercé ce métier quelques mois avant d'être intéressé par l'offre d'emploi de la mairie de Giromagny.

Mes loisirs se sont pendant un temps orientés vers la musique, avec un engagement à 16 ans comme pompier volontaire à Giromagny où je suis devenu " chef de la clique " et un grade de " premier clairon " obtenu à l'armée. Maintenant je suis membre du groupement forestier du Mont Jean et je passe beaucoup de temps dans les bois.



Stéphane VERRIER

*Un Giromagnien
avec plus d'une
corde à son arc !*

LA VIE COMMUNALE

A l'occasion du " Giropen 2002 ", le 28 avril, la veuve et les enfants du regretté



André LARDIER ont procédé à l'inauguration du court couvert " André LARDIER " nommé en l'honneur de l'ancien président de la section tennis de l'USG. L'action du dynamique président de 1974 à 1992, puis président d'honneur, est ainsi dignement et justement commémorée.

Tradition oblige, cette année encore les " anciens " étaient honorés au cours d'un dîner offert par la municipalité le jour de



*"hommage à
André LARDIER"*



"l'arbre de mai"

l'Ascension. A voir les mines réjouies et les pas de danse guillerets aux sons de la musique de l'harmonie municipale, on devine que nos anciens ont encore de la verve et que la tradition n'est pas prête à s'éteindre !

Dans chaque ville et village de Bavière se dresse un " arbre de mai " sous la forme d'un grand mât portant des figurines représentant les corps de métier de la ville. Cet " arbre " est dressé chaque année lors de la fête du 1er mai. Grâce à nos amis de Schwabmunchen, cette tradition s'est implantée depuis plusieurs années dans notre ville. Après le choix d'un sapin dans la forêt communale, les services techniques de la ville ont coupé, transporté, écorcé et traité le tronc qui a ensuite été garni de blasons par les bénévoles de l'association des amis de Schwabmunchen.

Les 16 blasons, remis à neuf par Jean-Marie CHAUMERLIAC, représentent diverses associations de la ville ; le sommet du mât est bien



sûr garni d'un coq gaulois comme il se doit. Cette année l'arbre de mai a été dressé par les services municipaux au milieu du square du Paradis des Loups afin d'être mieux mis en valeur. Il a déjà permis d'accueillir dignement le maire Hans Joachim NEUMAN et la " Jugend und Stadtmusikkappelle " de Schwabmunchen lors de leur visite les 10 et 11 mai à l'occasion de la soirée de gala de l'harmonie municipale.

GIROMALIN

L'association des familles de France recherche d'urgence des étudiants pour effectuer des actions de soutien scolaire et du " baby sitting ". Renseignements au 03 84 27 15 07. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 28 juin à 20H30 en salle des fêtes de la mairie.

Une animatrice du Centre Socio Culturel de la Haute savoureuse, Cathy BARRAS, partira prochainement pour une mission humanitaire d'un mois au Congo dans le cadre de l'association Terre de Hommes. L'objectif est d'aider les enfants qui n'ont pas la chance de pouvoir accéder à l'école. A cet effet des stylos seront recueillis à l'accueil du CSCHS et de la mairie jusqu'au 15 juin.

Les " amis de Schwabmunchen " organisent un voyage touristique à Donaueschingen (en Forêt Noire) les 6 et 7 juillet. Renseignements auprès du président, Jean-

Luc CANDA au 03 84 29 38 33. Par ailleurs, l'association recherche et peut établir des liens de correspondance entre jeunes Allemands et Français.

L'office Franco-Allemand pour la jeunesse organise du 28 au 30 juin un festival avec concerts, activités culturelles et sportives, pour les jeunes européens à partir de 16 ans, sur le site prestigieux de la Loreley en Rhénanie-Palatinat. Renseignements au 03 80 68 07 00 (maison de Rhénanie-Palatinat) ou www.loreley-festival.fr.

Le Moto Club de la Haute Savoureuse, fondé le 10 juin 2001, compte aujourd'hui 40 membres actifs. Il se réunit tous les derniers vendredis du mois au CSCHS pour organiser ballades et randonnées. Tous les types de motos sont admis au sein du club. Renseignements au 06 60 17 25 84 (Hervé LENFANT).

EN JUIN DANS VOTRE AGENDA

8 et 9 juin : tournoi de football des jeunes organisé par le FC Giro-Lepuix au stade Edouard TRAVERS et élections législatives .

15 juin : assemblée générale du football club Giro-Lepuix au stade des Prés du Feu à Lepuix-Gy et kermesse de l'école Chantoiseau.

16 juin : concert de la fanfare des Mineurs du pays sous-vosgien sur la place des Mineurs de 10H à 11H30 et élections législatives.

22 juin : Feu de la Saint Jean au fort Dorsner; tournoi de sixte au stade des Prés du Feu à Lepuix-Gy ; kermesse de l'école Benoît et fête foraine place Charles de Gaulle (ainsi que les 23, 29 et 30 juin).

23 juin : congrès départemental de l'amicale des médaillés militaires à Giromagny, avec la participation de l'harmonie municipale.

24 au 29 juin : fête de fin d'année au CSCHS avec exposition des travaux de l'année.

GIROPRACTIQUE

Déchetterie mobile : place des casernes le lundi 10 juin de 12H à 19H..

Elections législatives : les 9 et 16 juin ; bureaux de votes ouverts de 8H00 à 18H00.

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Services d'urgence : Pompiers 18 ; SAMU 15 ; EDF 03 84 28 33 23 ; GDF 03 84 28 51 22 ; Syndicat des eaux 03 84 29 50 19 ; Pharmacie 03 84 29 96 93.



Ont aussi participé à la création de ce numéro : Céline BORDIER, Agnès FREYBURGER, Marie-Noëlle MARLINE et Marie-Thérèse ROOST.